

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 21 février 2011, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER (Arrivée en séance à 19 h 15 mn en cours de DOB) - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

Etaient absents et excusés :

M. Lylian QUOINON (Pouvoir à M. CHAUVIN) - Mme Valérie LEGENDARME (Pouvoir à M. FRANÇOIS) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. PLENET) - M. Patrice FRAPPAT (Pouvoir à M. SEVENIER) - Melle Céline LOUBET (Pouvoir à Mme COSTE) - Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à M. PLAGNAT).

Convocation et affichage du : Mardi 15 février 2011
Secrétaire de séance : Mme Antoinette SCHERER

Nombre de membres : 33 **En exercice : 33** **Présents : 27** **Votants : 33**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- ↳ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2010.
- ↳ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 11 février 2011.
- ↳ **N'A EMIS** aucune observation quant aux décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Maire.
- ↳ **PRIS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2011.
- ↳ **DECIDE DE VERSER**, afin de faciliter le fonctionnement du Comité de Jumelage, une avance sur subvention à intervenir dans le cadre du budget 2011, cette avance d'un montant de 2 500 € au profit du Comité de Jumelage, **RECONNU** l'utilité du Comité de Jumelage qui a en charge le développement des échanges entre les villes d'Annonay, BACKNANG, CHELMSFORD et BARGE, **AJOUTE** qu'au moment du mandatement de la subvention définitive allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2011, cette avance sera déduite des sommes dues et **PRECISE** que cette somme sera imputée au Budget de l'Exercice 2011 au C/657481 C/024 G/CER.
- ↳ **EMIS** un avis favorable et **ACCEPTE** l'adhésion des communes de PEAUGRES et FELINES au SYNDICAT DES TROIS RIVIÈRES.

↳ **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Etat et portant sur l'organisation et le financement des opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

AUTORISE le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant et **AUTORISE** le Maire, en cas de 2^{ème} tour, à signer l'avenant à la convention susmentionnée.

(Délibération rajoutée à l'OJ initialement transmis et ce, avec l'assentiment de l'ensemble du CM)

ASSISTE à la projection du clip réalisé et présenté par 4 Elus du Conseil Municipal de Jeunes à la suite de leur participation au Congrès National de Pau Jeunesse et ayant pour thème la place des Jeunes dans la société.

↳ **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut Vivarais et relative au projet consistant à sensibiliser et développer les pratiques culturelles des jeunes à travers de l'animation jeunesse. Par le biais de cette convention, il s'agit d'accompagner ces pratiques via différents outils notamment un espace jeunes ouvert tout au long de l'année et plus seulement pendant l'été afin de pérenniser les actions précédentes et d'en développer de nouvelles avec les jeunes, selon leurs envies.

Ces actions se font et se feront en lien avec les associations du territoire.

Il s'agira :

- D'aménager un lieu d'accueil visible pour les jeunes dans lequel ils pourront venir échanger, construire des projets culturels,
- D'animer ce lieu par des actions culturelles, des rencontres avec des artistes,
- D'organiser un forum jeunesse sur 2 jours afin d'échanger sur des thématiques qui intéressent et concernent les jeunes.

CHARGE le Maire ou l'élue en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

↳ **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet d'organisation d'un forum jeunesse sur 2 jours afin d'échanger sur des thématiques qui intéressent les jeunes en ouvrant des espaces de débat et d'expressions, en favorisant la rencontre des jeunes avec le tissu associatif culturel et sportif.

Le forum sera guidé par la volonté de donner la parole à la jeunesse dans toute sa diversité, de permettre des rencontres interculturelle et intergénérationnelle, de confronter les points de vue et les intérêts de chacun dans la perspective d'un engagement citoyen, responsable et acteur dans l'espace public.

CHARGE le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

↳ **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir le projet de création d'un lieu d'accueil jeunes ayant pour objectif de :

- **POURSUIVRE** l'apprentissage de la citoyenneté,
- **PÉRENNISER** la politique jeunesse mise en place depuis 2008 par la municipalité,
- **FACILITER** et développer les rencontres avec les jeunes,
- **CO-CONSTRUIRE** des projets, notamment culturels,
- **FAVORISER** les échanges intergénérationnels,

CHARGE le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

↳ **APPROUVE** la réalisation d'une journée éco-déplacement, action conduite par les élus du Conseil Municipal de la Jeunesse ceci, afin de sensibiliser les habitants à d'autres modes de déplacement que la voiture, de faire connaître la navette urbaine du samedi, le réseau Babus, les parkings. Il s'agirait de proposer des animations autour de cette thématique en partenariat avec des associations, institutions et entreprises intéressées par ce projet.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet, **CHARGE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

↳ **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune d'Annonay et le Centre de Gestion de l'Ardèche précisant les modalités financières de ses missions (Instruction des dossiers CNRACL) pour le compte de la commune, **AUTORISE** le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

↳ **APPROUVE** le maintien du régime indemnitaire des agents concernés par la réforme de la catégorie B de la filière technique et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

↳ **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs afin de continuer à assurer la bonne gestion de l'activité du Château de Déomas :

Modification de la quotité horaire d'un poste à temps non complet :
35 heures hebdomadaires au lieu de 31 h 00.

Cette modification a pour objet de régulariser le temps de travail d'un agent qui effectue déjà un temps complet et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

↳ **APPROUVE** l'avance sur subvention attribuée aux clubs sportifs suivants et telle que mentionnée ci-dessous :

Basket Club Nord-Ardèche (BCNA)	7 515,10 €
Cercle des Nageurs d'Annonay (CNA)	2 353,43 €
Club Sportif Annonéen (CSA)	9 264,55 €

Football Club Annonay (FCA)	5 736,76 €
-----------------------------	------------

Handball Club Annonay (HBCA)	2 293,02 €
------------------------------	------------

PRECISE que cette avance, s'élevant à 25 % du montant total attribué à chacun de ces clubs, sera déduite du montant total de l'enveloppe allouée lors du vote du budget, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2011 de ladite avance sur subvention et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal.

↳ **APPROUVE** la convention intervenue avec l'Association Sportive des Joueurs de Boules d'Annonay (ASJBA), relative à l'utilisation du boulodrome de Vissenty, dénommé Boulodrome Municipal Régis PERBET et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention.

↳ **DECIDE**, dans le cadre de la création d'un terrain de rugby synthétique 17, de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **CHARGE** Le Maire ou l'élú en charge de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** Le Maire ou l'élú à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

↳ **APPROUVE** la convention à intervenir entre la VILLE D'ANNONAY et L'ASSOCIATION le MAILLON et relative à l'organisation du Festival Région en Scène. Ladite convention fixe les modalités d'organisation selon les obligations générales suivantes identiques à l'an dernier :

- le Maillon organise des actions culturelles auprès de publics scolaires,
- La Commune verse une subvention équivalente :
 - ✓ A la moyenne des recettes des trois éditions précédentes et qui compensera la mise en place d'un accès public à 1 € symbolique,
 - ✓ Aux frais relatifs à la communication de l'événement
 - ✓ Aux actions culturelles organisées auprès des publics scolaires
- Les recettes de la billetterie sont intégralement reversées à la Commune.
- Le montant total de la participation de la commune est estimé à 4 440 € par an.

Et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention.

↳ **DECIDE**, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes d'Annonay (Espace Culturel et Citoyen Multifonctionnel) et afin de permettre à cette salle polyvalente, espace d'animation de devenir un centre de vie, lieu de rencontres culturelles et d'animations, d'avoir vocation à être un véritable lieu de diffusion de qualité, d'avoir la capacité de répondre à des projets culturels polyvalents, de permettre une meilleure offre de proximité en centre ville.

Et, par conséquent d'offrir aux Annonéens ce lieu de vie, de rencontre, de pluralisme, de transversalité et d'identité culturelle, il est nécessaire d'entreprendre la rénovation de cette salle pour la transformer en un espace culturel et citoyen multifonctionnel.

DE SOLLICITER une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **CHARGE** le Maire ou l'élú en charge de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'élú à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- ↳ **APPROUVE** la cession de l'ancien site industriel de Fontanes, emprise foncière cadastrée AP n° 328 au profit d'EPORA pour la valeur vénale d'un euro, **CONFIRME** l'intervention d'EPORA pour la démolition et la dépollution dudit site.

DECIDE D'IMPUTER toutes dépenses et les recettes sur le budget communal, **CHARGE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération et **AUTORISE** le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

- ↳ **APPROUVE** la régularisation de l'assiette foncière et du découpage cadastral entre la Commune et ALLIADE HABITAT, **DECIDE D'INTEGRER** les parcelles dans le patrimoine communal.

DECIDE D'IMPUTER les dépenses notamment les frais de géomètre et notariés sur le budget principal de la Commune et **AUTORISE** le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjointes, à signer toutes pièces s'y rapportant.

- ↳ **APPROUVE** la convention portant sur la mise à disposition d'un local susceptible d'accueillir les diverses activités qu'elle organise au profit de l'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY ceci, afin que l'association puisse accomplir sa mission d'animation et de soutien au profit de la population du bassin d'Annonay située sur les communes d'Annonay et de Davézieux.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la VILLE D'ANNONAY et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY et les CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY.

CHARGE le Maire ou l' élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l' élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

- ↳ **RAPPELLE** les pluies abondantes survenues en août et septembre 2010 sur le territoire d'Annonay lesquelles ont provoqué d'importants dommages sur les réseaux humides, la voirie communale et ses dépendances (fossés, murs de soutènement...).

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) portant sur les travaux de réparations de voirie et d'ouvrages d'art à réaliser et consécutifs à un fait de catastrophe naturelle.

CHARGE ET AUTORISE Le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;

S'EST ENGAGE à prendre le solde du financement sur le budget communal et **PRECISE** que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

- ↳ **ADOpte** la décision modificative n° 01/2010 – Budget Régie Municipale d'Eau d'Annonay telle qu'elle est détaillée dans les tableaux ci-dessous et **PROCÉDE**, comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

BUDGET RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY/ EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N° 01 -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision	Crédits ouverts après (*)
				Montant	
014	701249	Reversement à l'Agence de l'Eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		S/Total opérations réelles	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €	0,00 €
		Total dépenses de fonctionnement	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

BUDGET RÉGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N° 01 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (DÉTAIL)

(*) = "pour mémoire"

Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision	Crédits ouverts après (*)
				Montant	
70	701249	Reversement à l'Agence de l'Eau - redevance pour pollution d'origine domestique	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
		S/Total opérations réelles	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €	
		Total recettes de fonctionnement	-200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €

↳ **ADOPTÉ** une tarification spécifique de la redevance eau potable pour les activités agricoles déclarées, sous réserve d'un branchement spéciale destiné à l'arrosage, applicable pour les consommations 2010 et 2011, **FIXE** la redevance spécifique à :

- 0,62 € HT par m³ pour les consommations d'eau 2010 (hors redevance Agence de l'Eau)
- 0,63 € HT par m³ pour les consommations d'eau 2011 (hors redevance Agence de l'Eau),

Et **CHARGE** le prestataire de service en charge de la facturation de l'application de la présente délibération.

↳ **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Régie Municipale d'Eau d'Annonay et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, relative au versement périodique d'acomptes au titre des sommes perçues par la Régie Municipale d'Eau concernant les redevances pour pollution et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer ladite convention.

↳ **APPROUVE** dans le cadre de travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable, la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et notamment pour des opérations de renouvellement, en coordination avec les opérations d'aménagement, de renouvellement de canalisation en matériau fragile ou d'extension pour alimenter de futures zones d'habitation suivantes :

OPERATION	NATURE DES TRAVAUX	COUT € HT prévisionnel
Place des cordeliers	Remplacement d'une canalisation ancienne en fonte 200, et branchement en plomb	28 200 € HT
Rue de la fontaine secteur Vissenty	Remplacement d'une canalisation en amiante-ciment	23 700 € HT
Rue Saint Prix Barou	Remplacement d'une canalisation ancienne – sécurisation de l'alimentation de l'Hôpital	58 000 € HT
Clos du Berger	Extension du réseau pour alimenter le lotissement Clos du Berger	60 000 € HT

CHARGE ET AUTORISE Le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier DUSSOPT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

Affiché le 22 février 2011 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales